



**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023 A 18 H 00**

*ORDRE DU JOUR*

Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023

- 1- SYMIELEC - Avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité.
- 2- Convention de partenariat avec le CAUE du Var
- 3- Organisation du marché de Noël
- 4- Demande de subvention à la Région pour acquisition d'un véhicule
- 5- Demande de subvention à la Région pour acquisition d'un kit incendie
- 6- Demande de subvention au département
- 7- Branchements spéciaux pour l'eau non rejetée dans un réseau d'assainissement

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du dix-huit octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal - en présence de Monsieur le Maire, Fabien BRIEUGNE, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Cassandra CAMPLONG

Étaient présents : Brigitte BREMOND PEREZ, Patrick GIRAUD, Christian GAGLIANO, Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER, Philippe DEBAVEYE, Sophie LIAGRE, Cassandra CAMPLONG, Bernard ROUX

Procurations : Sandra PETIT à Brigitte BREMOND PEREZ

Étaient absents : Perrine GOMMÉ, Sandra PETIT,

**9 conseillers municipaux sont présents le quorum est donc atteint pour que l'assemblée délibère,**

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour retirer le point 5 « Demande de subvention à la Région pour acquisition d'un kit incendie », de modifier le point 4 « Demande de subvention pour acquisition d'un véhicule porteur d'eau dans le cadre du dispositif « la guerre du feu ». Le point 5 deviendrait « Demande de subvention au département au titre du dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 » ».

L'ordre du jour est ainsi modifié :

**Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023**

- 1- SYMIELEC - Avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité.**
- 2- Convention de partenariat avec le CAUE du Var**
- 3- Organisation du marché de Noël**
- 4- Demande de subvention pour acquisition d'un véhicule porteur d'eau dans le cadre du dispositif « la guerre du feu »**
- 5- Demande de subvention au département au titre du dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 »**
- 6- Branchements spéciaux pour l'eau non rejetée dans un réseau d'assainissement**

### Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour tel que présenté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

### Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023.

### 1- SYMIELEC - Avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité.

Monsieur le Maire expose,

En date du 07/04/2023, les membres du bureau du SYMIELECVAR ont délibéré favorablement pour approuver l'avenant n°3 de la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité visant l'intégration du Conseil Départemental du Var dans la convention de groupement de commandes.

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26/11/2018 relative aux marchés publics et notamment l'article L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique relatif à la constitution des groupements de commande,

Vu la délibération n°32 du Bureau du syndicat du SYMIELEC VAR en date du 07/04/2023,

Vu la convention constitutive de groupement Avenant n°3 annexée à la présente,

Considérant que cet avenant doit être pris en compte par délibération du Conseil municipal,

Il est proposé au conseil municipal,

✚ **DE DÉCIDER D'APPROUVER** la nouvelle convention constitutive de groupement Avenant n°3

✚ **DE DÉCIDER D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### 2- Convention de partenariat avec le CAUE du Var

M. le Maire expose à l'assemblée que :

- l'église St Denis de Tourtour présente des fissures importantes ainsi que d'autres désordres dans les combles et des remontés d'humidité sur un mur.

- la voute en pierre de l'ancien moulin en ruine qui jouxte la fontaine pétrifiante a subi un effondrement partiel récent.

Il informe les conseillers municipaux que le CAUE propose de prescrire des études techniques et des travaux de réparation ou de réhabilitation nécessaire concernant l'église St Denis. Il pourra définir d'une part les travaux de sécurisation de la partie de la voute restante et d'autre part la mise en valeur paysagère du moulin et de ses abords. Pour mener à bien cette mission le CAUE propose une convention ci-annexée. La contribution forfaitaire s'élèvera à 1500.00€.

Il est proposé au conseil municipal

- ✚ **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE du Var et tout autre document se rapportant à cette mission.**
- ✚ **DE PARTICIPER à la contribution forfaitaire de 1500.00 €**

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

### **3- Organisation du marché de Noël**

Monsieur le Maire expose,

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour participer au développement de l'attractivité de la commune de Tourtour, il est proposé un programme d'animations qui s'articulera autour de plusieurs évènements et notamment un marché de Noël.

Ce marché de Noël se situera dans le jardin Annabel et Bernard Buffet. Il aura lieu chaque année au mois de décembre.

Il sera composé de stands de commerces et associatifs.

Le nombre de stands de commerces et associatifs implanté est limité à 25 et sera adapté en fonction des mesures sanitaires en vigueur lors de l'évènement.

Le règlement intérieur figurant en annexe précisera les modalités de fonctionnement du marché, les mesures de sécurité et sanitaires.

Vu le code général de des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal

- ✚ **D'APPROUVER** les modalités d'organisation et de tenue du marché de Noël dans le jardin Annabel et Bernard Buffet,
- ✚ **D'APPROUVER** le règlement intérieur en annexe
- ✚ **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- ✚ **D'AUTORISER** monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**4- Demande de subvention pour acquisition d'un véhicule porteur d'eau dans le cadre du dispositif « la guerre du feu »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la région renforce les moyens des comités communaux de feux de forêts pour préserver nos forêts et lutter contre les incendies en Provence Alpes Côte D'Azur. Notamment en financement les véhicules porteurs d'eau.

Considérant la nécessité de pourvoir à la défense incendie et à la prévention des feux de forêts,

Considérant qu'il convient de remplacer le véhicule du CCFE accidenté.

Considérant le cout total prévisionnel de ce projet est estimé à 66 000 € HT,

Considérant le plan de financement ci-dessous :

<b>Subvention au titre du dispositif « la guerre du feu » pour le financement d'un véhicule porteur d'eau</b>				
<b>Dépenses (en euros) H.T</b>		<b>Recettes (en euros)</b>		<b>Taux prévisionnel</b>
Acquisition du véhicule porteur d'eau	<b>66 000€</b>	Subvention au titre du dispositif « la guerre du feu »	€	<b>80 %</b>
		Mairie de TOURTOUR autofinancement	€	<b>20 %</b>
<b>Total</b>	<b>66 000€</b>	<b>Total</b>	<b>66000€</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil municipal,

- ✚ **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du dispositif « la guerre du feu » la plus élevée possible, aux fins de réalisation de ladite opération,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 5- Demande de subvention au département au titre du dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 »

Monsieur le Maire expose que le conseil départemental propose de financer des petits projets habituellement exclus de tout programme. Le dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 » permettrait de subventionner à hauteur de 80% avec un plafond maximum de 4700.00 €. Monsieur le Maire soumet le plan de financement ci-dessous :

<b>Subvention au titre du dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 »</b>				
<b>Dépenses (en euros) H.T</b>		<b>Recettes (en euros)</b>		<b>Taux prévisionnel</b>
Remise aux normes électriques et remplacement moteur V1 Eglise St Denis	<b>4068.00€</b>	Subvention au titre du dispositif « fond d'intervention cantonal pour 2023 » à hauteur de 80%	<b>4700.00€</b>	
Achats ordinateurs	<b>1045.55€</b> <b>1558.21€</b>	80% de 6661.76€ = 5329.41€ Plafonné à 4700€		
		<b>Mairie de Tourtour autofinancement</b>	<b>1961.76€</b>	
<b>Total</b>	<b>6661.76€</b>	<b>Total</b>	<b>6661.76€</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au conseil municipal,

- ⬇ **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus
- ⬇ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département selon le dispositif « fond d'intervention cantonal 2023 » la plus élevée possible, aux fins de réalisation de ladite opération,
- ⬇ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopte à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## 6 – Branchements spéciaux pour l'eau non rejetée dans un réseau d'assainissement

Monsieur le Maire expose,

L'approvisionnement en eau n'est pas un problème nouveau. En effet, différents facteurs combinés tels que :

- l'effet du dérèglement climatique sur les températures ;
- le régime des précipitations ;
- l'augmentation de la population pendant la période estivale qui entraîne une hausse parallèle de la consommation

créent des tensions sur notre ressource unique et obligent à faire preuve d'anticipation.

Outre les lois qui lui sont dédiées, avec le temps l'eau est devenue une préoccupation nationale avec des textes qui lui sont spécifiquement consacrés (Cf. la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, les lois de réforme territoriale adoptées qui comportent un volet environnemental affectant le domaine de l'eau : la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite Maptam, la Gemapi, pour gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Préserver la ressource est une responsabilité collective et suppose une gestion concertée entre tous les acteurs, usagers, consommateurs, professionnels, agriculteurs, contribuables, associations et collectivités.

Pour y arriver plusieurs actions :

➤ **ÉCONOMISER L'EAU : PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ**

Passant une amélioration de l'état des réseaux (sur ce point la municipalité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme de renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable fuyardes). Le Grenelle de l'environnement a mis en évidence la nécessaire maîtrise des prélèvements sur les ressources en eau. L'engagement n° 111, qui vise de façon plus spécifique la réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable, constitue l'un des moyens pour y parvenir. L'article 27 de la loi Grenelle I et l'article 161 de la loi Grenelle II ont confirmé cet objectif.

➤ **SENSIBILISER LES MENAGES A L'ECONOMIE D'EAU**

En faisant prendre conscience de la rareté de la ressource de son coût et des contraintes liées à son approvisionnement.

Dans ces conditions :

Considérant le contexte environnemental actuel et les directives gouvernementales concernant la gestion de la sécheresse hydrologique,

Considérant les dispositions de la Loi sur l'Eau (loi Sapin) qui précisent que l'eau est un bien précieux à ne pas gaspiller,

Considérant l'équité entre les usagers au regard des investissements réalisés par la collectivité (réseaux) qui ont été calculés sur la base de taxes et factures associées,

Considérant le risque de pertes importantes de recettes pour le service assainissement,

Considérant que l'instauration d'un tarif moindre pour l'eau potable d'arrosage n'est pas vertueuse dès lors que la charge financière consécutive serait supportée par l'ensemble des usagers alors que tous ne pourraient en bénéficier,

Considérant qu'il convient de ne pas s'engager sur une politique de deuxième compteur qui contraindrait la collectivité à surdimensionner l'ensemble de ses équipements pour une utilisation saisonnière courte,

Il est proposé au conseil municipal,

- ✚ **DE REFUSER** tout branchement définitif sur le réseau communal qui ne serait pas destiné à la consommation humaine (usage domestique et industriel).

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré adopté à l'unanimité cette délibération.**

Détail des votes :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

## Informations

### Monsieur le Maire informe le conseil municipal dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées que les décisions suivantes ont été prises :

Décision n°04/2023 Pour ester en justice et désigner un avocat recours devant TA n°2302698

Décision n°05/2023 Pour ester en justice et désigner un avocat recours devant TA n°2302702

Décision n°06/2023 Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

## Questions diverses :

### Marché de Noël

Monsieur le Maire : « le marché de Noël va se tenir le dimanche 17 décembre sur la Place Annabel et Bernard BUFFET. Au niveau organisation il y aura l'après-midi le Noël des enfants de Tourtour. Une attention particulière a été mise sur l'implantation des sapins de Noël pour décorer notre village. Ce moment est attendu et je pense qu'il sera festif et convivial. L'occasion de retrouver ces moments chaleureux de Noël. D'autant plus que la Pastorale des Santons de Provence redémarre avec un groupe pour deux représentations. »

### Travaux de goudronnage :

Monsieur le Maire : « des travaux pour le goudronnage vont reprendre », Monsieur Patrick GIRAUD précise qu'ils reprendront la semaine prochaine rue Grande et au parking sous l'Eglise.

M. le Maire précise « nous avons attendu que la fréquentation touristique diminue du village. En attendant cela a permis de faire le chemin de Buerges. Les riverains sont ravis c'était une nécessité. »

### Intervention de Monsieur Christian GAGLIANO concernant le marché de Noël :

« On a comme travaux électriques sécurisé, installé des boîtiers électriques sur chaque lanterne du centre du village qui permettra cette année de positionner toutes les décorations qui avaient été achetées et qui n'avaient pas pu être installées en raison du manque de sécurité.

Donc cette année on pourra positionner l'ensemble des décorations, commandées l'an dernier, avec plus de facilité et aux normes. On va certainement positionner 2 traverses de rue, une à l'entrée et une à la sortie. Et avec Sophie nous avons décidé de positionner deux arbres cette année, un à l'entrée du village et un sur la place A & B BUFFET, des arbres de 5 m. Et on va positionner des arbres à la demande de certains commerçants d'ailleurs et positionner quelques arbres tous les 2, 3 bacs à fleurs de manière à ce que ça fasse une allée centrale et que tout le monde profite des décorations. Également dans le bas du village pour que les commerçants qui sont en bas aient des décorations adéquates. »

### Intervention de Sophie LIAGRE :

« Les associations sont très dynamiques, j'ai beaucoup apprécié le fait d'ouvrir avec Brigitte un groupe « whatsapp » de communication ce qui a permis de participer tous ensemble pleinement à l'organisation du marché de Noël. Une belle mobilisation, les associations sont formidables. Il y aura un beau marché de Noël.

### Fibre :

Monsieur le Maire informe que « le développement est très avancé sur la commune même si par rapport au calendrier il y a du retard, notamment sur le Domaine de St Pierre. Nous avons essayé de faire avancer les choses mais c'est en dehors de notre ressort. Il y a des problèmes dans certains quartiers que je pense pouvoir résoudre rapidement. »

### Question de Monsieur Sébastien ZIEGLER-WERMESCHER : « Le moulin à huile ? »

Monsieur le Maire répond que « la saison promet une belle récolte. Tout est mis en œuvre pour préparer une belle saison. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le travail sur la roue à aube pour plus d'impulsion dynamique. Le volume du St Rosaire n'a pas augmenté, cela risque d'être un

peu plus compliqué à ce niveau-là car on risque de manquer de débit. Mais il y a une pompe de prévue comme l'an passé et on pense que cela devrait fonctionner. »

Question de Monsieur ZIEGLER-WERMESCHER : « Pas de date d'ouverture ? »

Monsieur le Maire : « Pas de date d'ouverture déterminée pour le moment. Au niveau sanitaire la récolte est saine pour l'instant. La maturité semblait s'accélérer puis finalement non. On n'est pas en avance comme on pouvait l'imaginer. En fait l'olivier s'arrête qd il fait trop chaud et redémarre après l'état. Les chaleurs sont bénéfiques pour améliorer le rendement. »

Question de Bernard ROUX : « Les tarifs qu'on applique restent inchangés ? »

M. le Maire : « Les tarifs sont les mêmes. La récolte va être plus abondante ce qui veut dire que les employés vont être plus afférés au moulin et donc nous veillons à être à jour du travail du service technique. »

Patrick GIRAUD précise « nous ne sommes pas en retard ».

Monsieur le Maire : « Ils ont fait de belles réalisations et je suis content du service technique. »

Electricité :

Monsieur le Maire : « On a fait quelques améliorations Il y a eu des dysfonctionnements sur les réseaux publics il y a quelques temps mais c'est rentrée dans l'ordre. »

Question de Sophie LIAGRE : « La salle Escarelle ? »

Christian GAGLIANO : « Les travaux ont repris, on est venu à bout du problème d'humidité. Dès qu'on aura reçu les devis électriques, on va passer en LED et revoir les installations de certains points qui avaient soufferts de l'humidité.

Les travaux ont repris depuis 15 jours j'espère que courant novembre on va attaquer l'électricité. On a la société qui livrera les structures anti- résonnances pour résoudre les problèmes d'écho. On s'est orienté vers une solution naturelle et économique concernant l'aération de cette salle par 3 points de l'évacuation de l'air. On a eu la chance en fouillant, de tomber sur une conduite de cheminée qui va jusqu'au toit. On aura outre les 2 extractions d'air aux deux faces de la salle, une extraction centrale.

On a pu, depuis plusieurs mois, contrôler la température de cette salle qui se maintient.

Suite à des problèmes d'infiltration d'eau on est revenu sur une face de cette salle à des pierres apparentes. Ce qui évite d'avoir une couche de béton de 4 ou 5 cm d'épaisseur outre l'aspect esthétique cela permet aux pierres de respirer et de résoudre ce problème d'humidité. On espère arriver à quelque chose d'esthétique, d'efficace tout en répondant à un besoin en gardant l'aspect authentique comme en conservant la forme de la voute.

Nous vous tiendrons informé de l'avancée des travaux. Nous sommes sur la bonne voie. Nous avons choisi le système naturel et le plus simple possible qui nous permettra d'économiser une somme importante.

OLD :

Monsieur le Maire rappelle aux citoyens « l'obligation de débroussailler jusqu'à 50m autour de son habitation même si on doit déborder sur la propriété voisine en ayant obtenu préalablement l'accord d'y pénétrer.

C'est une obligation et afin de sécuriser notre commune c'est une nécessité de faire appliquer cette obligation. De la communication sera faite là-dessus. »

**Fin de séance 18h50**

**Le Maire,**



**Fabien BRIEUGNE**

**La secrétaire,**



**Cassandra CAMPLONG**

Approuvé le 19-12-2023